



COMMUNE DE AUROUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget Eau

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget Eau

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes d'exploitation	113 069,44 €
Dépenses d'exploitation	- 113 971,72 €
Résultats de l'année 2023	- 902,28 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services de l'eau notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des réseaux (Javel, Nettoyage des réseaux, petits matériels, hydrologie...).

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **8 563,29 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **1 000 €** pour l'année 2023 (Prestations SPANC). Elles étaient de **625 €** en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les admissions en non-valeurs. Ces charges s'élèvent **799,39 €**.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **8 769,04 €**. Elles étaient de **9 693,90 €** en 2022.

Récapitulatif des dépenses d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	22 673,46 €	8 563,29	- 62,23 %
012	Charges de personnel	625,00 €	1 000,00 €	+ 60 %
014	Atténuation de produits	6 475,00 €	7 051,00 €	+ 8,90 %
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	799,39 €	N/C
66	Charges financières	9 693,90 €	8 769,04 €	- 9,54 %
Total des dépenses		39 467,36 €	26 182,72 €	- 33,66 %

Les recettes d'exploitation :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Vente d'eau aux abonnés (et compteurs)
- Les redevances destinées à l'agence de l'eau
- Les diagnostics SPANC
- Les primes d'épuration
- La subvention d'exploitation du budget de la Commune

1) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits proviennent

- De la vente d'eau aux abonnés (et compteurs) : 52 831,39 €
- Des redevances et taxes destinées à l'agence de l'eau : 23 148,85 €
- Des diagnostics SPANC 875,00 €

2) Les subventions d'exploitation (chapitre 74)

Les produits proviennent

- Des primes d'épuration : 142,60 €
- De la subvention d'exploitation du budget de la Commune : 10 000 €.

Récapitulatif des recettes d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	1 973,07 €	2 029,51 €	+ 2,86%
42	Opérations d'ordre entre section	20 562,63 €	25 571,25 €	26 071,60 €	+ 1,96%
70	Ventes produits	73 306,16 €	79 758,67 €	76 885,24 €	-3,60%
74	Subventions d'exploitation	63 239,17 €	12 828,88 €	10 142,60 €	-20,94%
77	Produits exceptionnels	632,55 €	0,00 €	0,00 €	

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	285 936,89 €
Dépenses d'investissement	- 256 637,86 €
Résultats de l'année 2023	29 299,03 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

163 466,95 €

c) Solde des restes à réaliser : - 13 026,00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 53 359,52 € en 2023.

Pour mémoire, le budget eau a trois emprunts contractés, à taux fixes, un auprès de *la Banque Postale*, et deux auprès du *Crédit Agricole*.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 466 564,00 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Travaux d'assainissement Rue Chevrier (164 447,52 €)
- Raccordement à l'eau du Château de Soulage (10 015,20 €)
- Acquisition matériels et outillage (2 744,02 €)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 285 936,89 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 198 496,89 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 195 097,46 € (chapitre 13) qui émanent principalement du Département, de l'Etat, et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
 - Du FCTVA pour 3 399,43 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 87 440 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET EAU

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	113 971,72 €	113 069,44 €	- 902,28 €
	Investissement	256 637,86 €	285 936,89 €	29 299,03 €
Report de l'exercice 2022	Exploitation		2 029,51 €	
	Investissement		163 466,95 €	
Total (réalisation + report)		370 609,58 €	564 502,79 €	193 893,21 €
Restes à réaliser A reporter en 2024	Exploitation			
	Investissement	18 226,00 €	5 200,00 €	- 13 026,00 €
Résultat Cumulé	Exploitation	113 971,72 €	115 098,95 €	1 127,23 €
	Investissement	274 863,86 €	454 603,84 €	179 739,98 €
Total cumulé		388 835,58 €	569 702,79 €	180 867,21 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Affectation du résultat - EAU

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
A = Recettes - Dépenses (au réel) 113 069,44 € - 113 971,72 €	-902,28 €	a = Recettes - dépenses (au réel) 285 936,89 € - 256 637,86 €	29 299,03 €
B = Report 2022	2 029,51 €	b = Report 2022	163 466,95 €
C = Résultat à affecter = A + B -909,28 € + 2 029,51 €	1 127,23 €	E = a + b	192 765,98 €
		F = reste à réalisé (voté au dernier Conseil)	-13 026,00 €
		G = Solde d'Investissement = E + F	179 739,98 €

Affectation du résultat : C = 1 127,23 €